

## 12 PRINCIPES POUR LA COMMUNICATION ACCESSIBLE À TOUS PUBLICS

(valable pour tous les types de handicaps)

- 1 **Privilégier** une approche claire et intuitive
- 2 **Choisir** des mots simples, rédiger des phrases courtes
- 3 **Décliner** sa communication sous plusieurs formes : gros caractères, braille, audio, langues des signes
- 4 **Utiliser** les pictogrammes appropriés pour signaler les manifestations accessibles
- 5 **Adapter** les animations : faire traduire en langue des signes en conférence, proposer une visite tactile d'une exposition
- 6 **Signaler** les collections adaptées
- 7 Rendre son site web **accessible** avec RGAA
- 8 **Développer** des supports de communication spécifique : visite guidée audio, présentation des services à travers une vidéo en langue des signes
- 9 **Proposer** une newsletter adaptée autour des activités accessibles
- 10 **Recourir** aux circuits de communication spécifique : listes de diffusions deaf France et Laciée blog Biblisignes pour les supports numériques
- 11 Les **relais** pour transmettre des information peuvent être aussi l'ensemble des acteurs du territoire tels que les professionnels médicaux et sociaux, les intervenants à domicile, les lieux d'accueil... Cela permet de toucher un plus large public en rapport avec la cible souhaitée
- 12 **Mettre immédiatement en avant** les informations les plus importantes en début ou en fin lors de la réalisation d'un document

## QUELQUES SITES COMPLÉMENTAIRES

### POUR EN SAVOIR PLUS, VOICI UNE LISTE DE SITES QUI TRAITENT DU HANDICAP VISUEL

<a href="http://anpea.asso.fr">anpea.asso.fr</a>	<a href="http://www.unadev.com">www.unadev.com</a>
<a href="http://www.aveuglesdefrance.org">www.aveuglesdefrance.org</a>	<a href="http://www.brailenet.org">www.brailenet.org</a>
<a href="http://www.giaa.org">www.giaa.org</a>	<a href="http://abbe-asso.fr">abbe-asso.fr</a>
<a href="http://www.aveuglesdeguerre.org">www.aveuglesdeguerre.org</a>	<a href="http://www.advbs.fr">www.advbs.fr</a>
<a href="http://ugampamusimuse.fr">ugampamusimuse.fr</a>	<a href="http://fr.vocalepresse.com">fr.vocalepresse.com</a>
<a href="http://www.lignedevue.org">www.lignedevue.org</a>	<a href="http://www.eurafecam.org">www.eurafecam.org</a>
<a href="http://cecidroits.free.fr">cecidroits.free.fr</a>	<a href="http://www.voirensemble.asso.fr">www.voirensemble.asso.fr</a>
<a href="http://www.avh.asso.fr">www.avh.asso.fr</a>	<a href="http://accessibibabf.wordpress.com">accessibibabf.wordpress.com</a>
<a href="http://angouleme.avh.asso.fr">angouleme.avh.asso.fr</a>	<a href="http://www.ifla.org/lpd">www.ifla.org/lpd</a>
<a href="http://eole.avh.asso.fr">eole.avh.asso.fr</a>	
<a href="http://www.baissertesbarrieres.org">www.baissertesbarrieres.org</a>	
<a href="http://www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr">www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr</a>	
<a href="http://www.chiensguides.fr">www.chiensguides.fr</a>	

## ZOOM SUR L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

Le Service Départemental de la Lecture s'engage auprès des publics déficients visuels et des publics DYS par un partenariat avec l'association Valentin Haüy pour faciliter l'accès de la lecture à tous les publics.

La médiathèque Valentin Haüy dispose de plus de 50 000 livres adaptés pour les personnes aveugles et malvoyantes mais aussi pour d'autres handicaps. Ils possèdent des livres lus, des livres au format DAISY, des livres en braille...

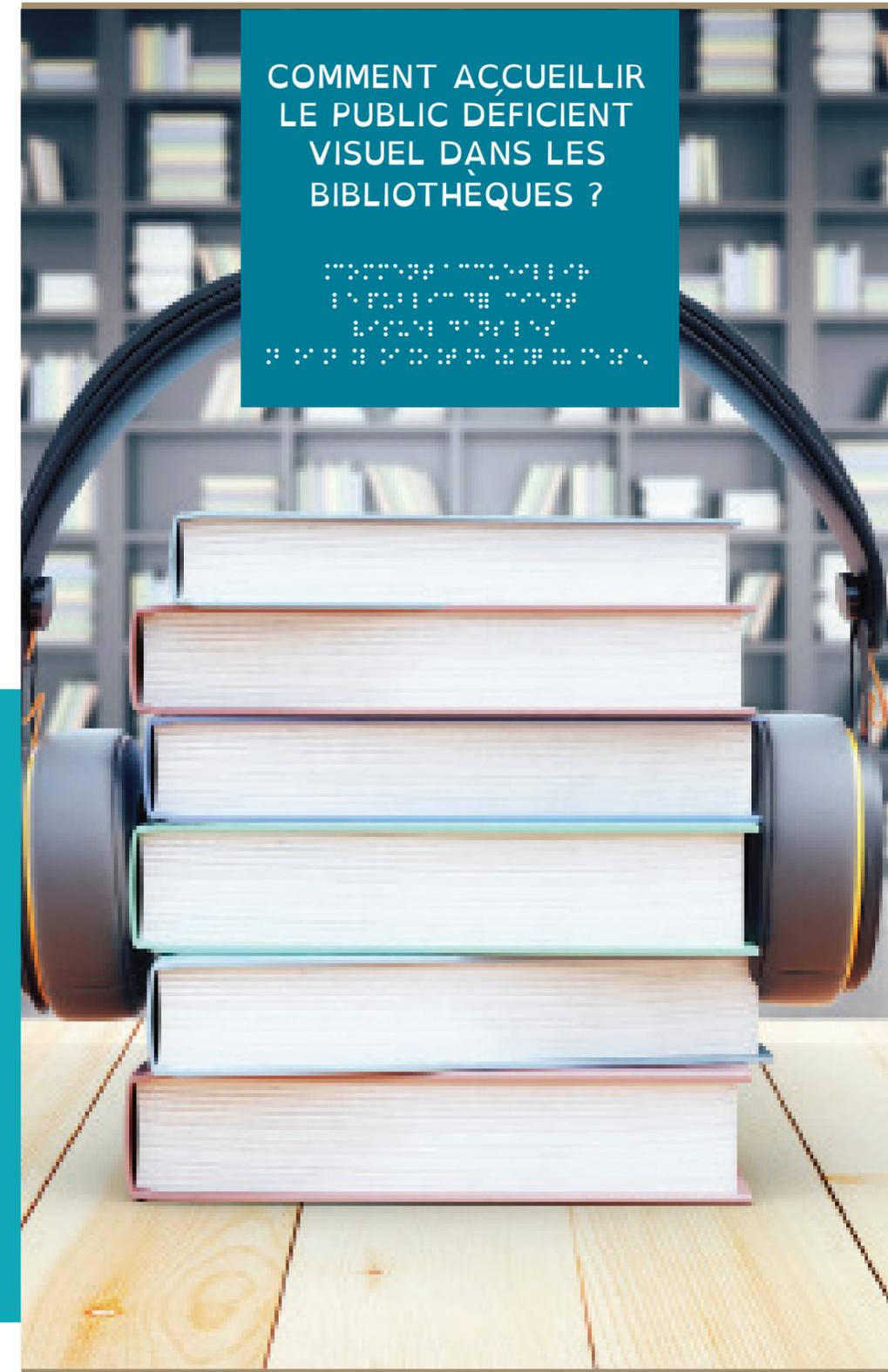
[www.avh.asso.fr](http://www.avh.asso.fr)

Réalisation et impression: cdl16 - © Fotolia - novembre 2017

**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT

COMMENT ACCUEILLIR LE PUBLIC DÉFICIENT VISUEL DANS LES BIBLIOTHÈQUES ?

COMMENT ACCUEILLIR LE PUBLIC DÉFICIENT VISUEL DANS LES BIBLIOTHÈQUES ?



Le Service départemental de la lecture  
2, Les Glamots - 16440 Roullet-Saint-Estèphe - 05 16 09 50 14  
[www.sdl16.lacharente.fr](http://www.sdl16.lacharente.fr) / [www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)  
Département de la Charente - Officiel

La **déficience visuelle** est une altération plus ou moins prononcée du champ visuel. Elle va de la malvoyance à la cécité totale en passant par la difficulté à voir les couleurs, la photophobie, la vision tubulaire par exemple. On compte actuellement 1,7 million de personnes handicapées visuelles en France.

**Ce qui est important pour les personnes en situation de handicap visuel dans les bibliothèques :**

- L'accueil par les agents des bibliothèques, les échanges avec ces personnes passent à la fois par le verbal et le non verbal
- L'accompagnement de la personne au sein de la bibliothèque
- Les installations mises en place afin de se repérer dans la bibliothèque.

Si vous souhaitez avoir des installations accessibles pour les personnes déficientes visuelles, pensez aux financements tels que le CNL (Centre National de Livre) ou la DGD (Dotation Générale de Décentralisation).



## UNE PERSONNE AVEUGLE OU MALVOYANTE A BESOIN D'ÊTRE GUIDÉE POUR SE DÉPLACER

- Proposer votre bras pour la guider si besoin.
- Être légèrement en avant par rapport à la personne pour lui indiquer les obstacles de façon claire. Dans les escaliers, être toujours sur la marche supérieure par rapport à la personne.
- Indiquer les objets non perçus par la canne :
  - pour indiquer un siège : mettre la main de la personne sur le dossier ou l'accoudoir, elle comprendra que c'est un siège
  - les chiens-guides sont autorisés dans les lieux publics.

## QUELQUES ÉLÉMENTS POUR AVOIR UN SERVICE ADAPTÉ

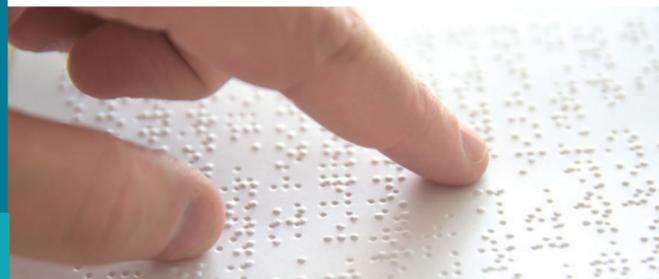
- Des collections adaptées et identifiées
- Du matériel adapté
- Un espace dédié « Lire autrement »
- Une médiation spécifique
- Un réseau de relais
- Une communication adaptée pour tous les usagers
- Une signalétique particulière
- Une programmation culturelle inclusive.



Avec le soutien du Centre National du Livre

## VOICI QUELQUES CONSEILS POUR ACCUEILLIR UNE PERSONNE DÉFICIENTE VISUELLE

- Se présenter oralement en s'adressant directement à la personne en situation de handicap et non à une personne intermédiaire : dites qui vous êtes et ce que vous faites, votre fonction dans la bibliothèque
- Être naturel, parler normalement, les accueillir comme les autres usagers
- Proposer son aide mais sans s'imposer, la personne reviendra si besoin vers vous
- Utiliser du vocabulaire en rapport avec la vue comme « voir » ou « regarder » : ces mots ne sont pas tabous !
- Donner des directions claires : « À votre droite », « Si vous suivez le comptoir sur votre gauche jusqu'à moi », « De l'autre côté de ce rayonnage »... afin que la personne se construise une représentation de l'espace
- Faire visiter la bibliothèque en indiquant les lieux et des points de repères pour que la personne puisse se repérer
- Dire quand vous quittez ou entrez dans une pièce.



## QUELQUES NORMES SONT À RESPECTER POUR INSTALLER DE LA SIGNALÉTIQUE À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL

- Placer les panneaux à des points stratégiques, comme les intersections :
  - Ils doivent être en hauteur pour que tous les usagers puissent les voir : la signalétique doit être visible partout et ne doit pas être cachée
  - La signalétique ne doit pas être en position d'éblouissement, reflet, contre-jour avec la lumière et le jour
  - Préférer les supports mats aux supports brillants
  - Pour l'utilisation d'une police de caractère : elle doit être « linéale », en minuscule, assez épaisse et grosse et avec les lettres espacées pour plus de lisibilité
  - Les indications doivent être repérables et isolées.
- Le contraste entre le texte ou les pictogrammes par rapport au fond doit être de 70% minimum

%	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Rouge	78	84	32	38	7	57	30	24	62	13	82	
Jaune	14	16	73	89	80	58	75	76	52	79		
Bleu	75	82	11	47	7	50	17	12	56			
Orange	44	60	44	76	59	12	47	50				
Vert	72	80	11	53	18	43	6					
Violet	70	79	5	56	22	40						
Rose	51	65	37	73	53							
Brun	77	84	26	43								
Noir	87	91	58									
Gris	69	78										
Blanc	28											
Beige												

